

**OBJET AMENAGEMENT DU SITE « CŒUR VERT FAMILIAL » DE SAINT-DENIS
(hors projet de Parc Aquatique)**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

AMENAGER DES ESPACES DE LOISIRS, DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE

Dans le cadre du projet du site « Cœur Vert Familial », la Ville de Saint-Denis s'est engagée sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire.

Dans cette perspective, la Ville a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de Loisirs « Cœur Vert Familial » de Saint-Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce projet s'étend depuis le front de mer de Saint-Denis et longe la Ravine Patates-à-Durand à l'Est jusqu'au Parc de la Trinité. Il s'étend à l'Ouest jusqu'à la Croisée des Ravines.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le marché a été notifié en mars 2011.

La Délibération du Conseil Municipal en séance 25 juin 2011 (n° 11/4-20) concernant ce dossier, a permis :

- de valider la répartition financière de l'opération ;
- de valider le programme des équipements et aménagements ;
- de lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre ;
- de mettre en place une commission de jury de MOE pour désigner un maître d'œuvre ;
- d'autoriser la SIDR de signer le marché de maîtrise d'œuvre et les autres marchés inférieurs à 1 000 000,00 €.

Ainsi, le mandataire SIDR a lancé la consultation d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics s'agissant d'ouvrages d'infrastructures.

Un jury d'appel d'offres – composé de membres élus parmi le Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants), ainsi que de 4 personnalités compétentes – a eu la charge de formuler un avis sur les candidatures le 25 août 2011 et de proposer un classement des offres le 8 septembre 2011.

La proposition du groupement SIGNES PAYSAGES/ SIGNES Architecture et Urbanisme/ CYATHEA/ SOCETEM a été jugée la plus avantageuse au vu des critères pondérés énoncés dans le règlement de la consultation au vu :

Rapport n° 11/5-11

- de la valeur technique de l'offre pour 60 % (composition et motivation, méthode et organisation du travail, références) ;
- du prix des prestations pour 40 %.

Il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SIGNES PAYSAGES/ SIGNES Architecture et Urbanisme/ CYATHEA/ SOCETEM pour un montant de 568 923,82 € HT.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'attribuer à l'issue de la procédure, le marché de maîtrise d'œuvre du « Cœur Vert Familial » de Saint-Denis (hors projet de Parc Aquatique) à l'équipe lauréate SIGNES PAYSAGES/ SIGNES Architecture et Urbanisme/ CYATHEA/ SOCETEM ;
- 2° de m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



